

# FACTURATION 2024, DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉPARTIES EN 4 FOIS.



**En 2024,**

pour répartir les charges financières de ses administrés, la communauté de communes s'est engagée à facturer la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) en quatre fois au lieu d'une.

Aussi, vous recevrez une facture en :

- juin 2024
- août 2024
- octobre 2024
- décembre 2024

Une rubrique «comprendre votre facture 2024» et un formulaire de réclamation est disponible sur le site internet [hautlimousinenmarche.fr](http://hautlimousinenmarche.fr).

Plus d'info - scannez-moi  
[hautlimousinenmarche.fr](http://hautlimousinenmarche.fr)



## Usager



Jusqu'en 2023, vous receviez une facture une fois par an pour régler la collecte des ordures ménagères et des déchets.



### Barème :

#### Résidence principale

- 1 personne : 175 € par an
- 2 personnes : 262,50 € par an
- 3 personnes : 315 € par an
- 3 personnes et + : 350 € par an

#### Résidence secondaire :

210 € par an

#### Le montant de votre facture comprends:

- 42 % - la collecte des ordures ménagères (carburant, personnel, entretien des véhicules)...
- 52 % - la gestion des éco-points et déchèteries par le SYDED87 (éco points, déchèteries, bornes textiles, incinération des déchets ménagers)...
- 6 % - la collecte des autres déchets (encombrants)...

Ne pas jeter sur la voie publique - Pensez au tri !

